Irlande – Point de situation au 28 avril d'après SER/CAA

Résumé:

Au 26 avril, 19 262 cas positifs au COVID 19 sont recensés, avec 1 087 décès liés au virus.

Augmentation des enregistrements de veaux par rapport à 2019, avec plus de 1,5 million de têtes enregistrées à cette date.

Le ministre Creed annonce le report de la mise en œuvre de la politique pilote d'équilibrage des quotas pour les stocks de poissons démersaux.

Contexte général

Au 26 avril, 19 262 cas positifs au COVID 19 sont recensés, avec 1 087 décès liés au virus.

• Restrictions aux frontières pour les personnes

Le Department of Foreign Affairs déconseille tout voyage non essentiel à l'étranger au moins jusqu'à nouvel ordre.

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes.

https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/

• <u>Circulation des marchandises (import export)</u>

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

• Mesures transversales de soutien à l'économie

Pour voir plus de détail sur ces mesures consulter les sites gouvernementaux : https://dbei.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html .

Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles

Augmentation des enregistrements de veaux par rapport à 2019, avec plus de 1,5 million de têtes enregistrées à cette date :

La Fédération irlandaise de l'élevage bovin (ICBF) indique que le nombre total de veaux enregistrés est en progression par rapport à l'année dernière, avec 1 567 718 têtes enregistrées au 24 avril contre 1 489 556 à la même date en 2019. Cela s'explique à la fois par une augmentation du nombre de veaux allaitant de 7,2% depuis le début de l'année par rapport à2019 ; et une augmentation de 4,4% dans la filière laitière.

• Problématiques / mesures spécifiques à la filière pêche

Le ministre Creed annonce le report de la mise en œuvre de la politique pilote d'équilibrage des quotas pour les stocks de poissons démersaux :

Contenu du climat économique actuel qui a un un impact significatif sur l'industrie des produits de la mer et a été particulièrement difficile pour les navires de la flotte de pêche démersale, le ministre Irlandais en charge de la pêche a annoncé que la mise en œuvre de la politique pilote d'équilibrage des quotas pour les stocks de poissons démersaux sera retardée jusqu'au 1er juin 2020.

Cette nouvelle politique pilote devait être mise en œuvre à partir du 1er janvier 2020, les relevés d'équilibrage des quotas devant être délivrés aux détenteurs de licences plus tard dans le mois. Il est prévu que les relevés d'équilibrage des quotas pour les stocks démersaux (corégone) pour les mois civils de janvier 2020 à mai 2020 seront délivrés aux titulaires de licence à titre d'information uniquement.